



Délai référendaire: 10 octobre 2019

Arrêté fédéral portant approbation de l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Equateur

du 21 juin 2019

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,

vu le message du Conseil fédéral du 21 novembre 2018²,

arrête:

Art. 1

¹ L'Accord de libre-échange du 25 juin 2018 entre les Etats de l'AELE et l'Equateur³ est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

¹ RS 101

² FF 2019 627

³ RS ...; FF 2019 677

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil des Etats, 21 juin 2019

Le président: Jean-René Fournier

La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 21 juin 2019

La présidente: Marina Carobbio Guscetti

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Date de publication: 2 juillet 2019⁴

Délai référendaire: 10 octobre 2019

⁴ FF 2019 4409